



Délibération n° 40 / 2015

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Déplacements / Sécurité – Fête votive 2015 – Protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale – Autorisation de signature.**

*Madame Michelle WASSELIN, conseillère municipale, expose au Conseil municipal :*

Dans le cadre de la préparation de la fête votive de Pignan qui se tiendra du 13 au 16 août prochain et conformément à la circulaire préfectorale relative aux fêtes votives du 2 avril 2009, la Gendarmerie nationale et la commune souhaitent, au travers d'un protocole d'accord, prendre toutes les dispositions permettant le renforcement du niveau de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale relative à l'organisation de la fête votive qui aura lieu du 13 au 16 août 2015,
- autorise Mme le Maire à signer le protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 40/2015**

**Objet : Déplacements / Sécurité – Fête votive 2015 – Protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale – Autorisation de signature.**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 2 juillet 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN